

Rapport

fait à Messieurs les Président et
Membres du Bureau d'administration,
par les Professeurs et Régents de
l'Université de Luxembourg, pour
l'année scolaire 1819 = 1820.

Messieurs,

Il nous est bien agréable
de pouvoir, en commençant,
nous féliciter de ce qu'une des
choses les plus importantes, que
nousussions à mettre sous
vos yeux, pour le bien-être
de l'athénée, ait déjà été, de
puis le commencement de cette
année, l'objet de votre sollici-
tude, et ait obtenu des résultats
fort avantageux.

Vous voyez, Messieurs,
qu'il s'agit ici de la restau-
ration des classes.

L'état dans lequel elles se
trouvoient avant cette époque,
offroit l'aspect le plus désa-
gréable, et le plus décourageant.

Les chaises, les bancs, les murs,
les fenêtres, tout y étoit délabré,
au point d'inspirer du dégoût à
tout le monde, et de compromettre
la santé des maîtres et des élèves.
Nous n'exagérons point en dis-
sant, que si les parents de ceux-
ci étoient venus alors visiter nos
salles d'étude, on étoit assez pu
les engager à retirer leurs enfans
de l'athénée.

Vous souffriez comme nous, Mes-
sieurs, de voir les choses dans
cet état; vous étiez convaincus
de l'urgente nécessité de faire au
moins les réparations les plus
indispensables.

Vous fîtes à la Régence des pro-
positions qui furent accueillies,
et nous le disons avec autant de
justice que de gratitude, on fit alors
tout ce qui étoit possible pour
rendre les classes habitables.

Malgré ces améliorations,
nous sommes loin d'avoir un
local propre à l'enseignement.

Le professeur de langue grec.
= que =

que celui des Mathématiques
élémentaires et vix. Les langues
modernes ont des classes trop
peu spacieuses pour contenir le
nombre de leurs élèves.
Et ce n'est pas seulement le
manque d'espace, c'est surtout
de l'insalubrité de ces places, que
les professeurs se plaignent.
En effet, devoir donner des leçons
dans une salle, où l'air corrom-
pu par les exhalaisons de plus
de 60 et quelquefois 100 élèves,
qui y ont été renfermés pen-
dant deux heures d'étude le soir,
autant le matin, et 3 heures de
classe consécutives, et se trouver
sans l'impossibilité de renouvel-
ler cet air méphitique, sans
exposer la santé des enfans à
de nouveaux dangers, vous con-
viendrez, Messieurs, que c'est
une position pénible, et à laquelle,
s'il est bien nécessaire et bien
urgent de porter remède.
M. le principal vous a ex.

posé, dans un rapport particulier
le triste état de ce bâtiment, qu'
d'après les intentions de la Régie
ce même, devant être tout entier
à l'athénée, sert en même temps
à l'athénée, le pensionnat, l'hôtel
de Régence, la Bibliothèque, le
magasin d'avoine, les planches, les
pompes et des réservoirs de la
ville, de provisions de la garni-
son, le dépôt de vins, de grénier
de la maréchaussée, de salle
de danse et de concert. &c. &c.
Des représentations répétées ont
été faites à ce sujet, et la Régence
toujours attentive aux bienveillan-
tes réclamations qui lui sont
faites par le Bureau d'Adm.ⁿ,
avoit projeté de aller à l'athénée
les parties du bâtiment qui elle
couvre, et dans le quel on eût
trouvé l'emplacement nécessaire,
tant pour les classes de grec,
et des Mathématiques, que

pour une salle de dessin.

Les raisons, qu'il ne nous est pas permis de chercher à connaître, ont retardé l'exécution de ce projet si utile! Si elle n'a pas lieu, l'école souffrira constamment, et ne pourra jamais s'organiser d'une manière digne de l'importance de l'établissement.

N^o 2. Reparations. Jusqu'ici les élèves ont eu à payer de leur poche toutes les petites réparations des classes, telles que fenêtres cassées par accident, &c; vous sentirez, Messieurs, que cette charge - pourrait devenir onéreuse à des jeunes gens dont les pères paieraient si peu usés, que sur 500, vous avez cru devoir en compter 120 de paiement du ministère. Il serait à désirer, qu'il y eût dans le budget une somme quelconque allouée à ces menus dépenses.

N^o 3. Mobilier. Ensuite, Messieurs, d'après l'art 14 du Règlement sur le mode d'enseignement &c

les salles des classes doivent être
pourvues de globes, de atlas géogr-
phiques et de tables chronologiques,
ainsi que de tableaux peints en noir,
d'une dimension proportionnée
à l'usage auquel ils sont destinés.
Nous Vous prions, Messieurs, de
bien vouloir prendre ces objets en
considération, quand vous serez dans
le cas de former le budget des
Dépenses de l'établissement.

N^o 4. Réunion des Professeurs.

Le jour de notre installation nous
prêtâmes solennellement, entre les
mains de l'Administration, le
serment de contribuer de tous nos
moyens au bien-être de l'établis-
sément confié à nos soins.

Nous ne crûmes pouvoir mieux
remplir cet engagement, qu'en
nous réunissant, une ou plusieurs
fois par mois, à des jours dé-
terminés, sous la présidence de
M^r Professeur de Rhétorique,

pour nous occuper des améliorations
dont l'Enseignement pourrait
devenir susceptible, et pour nous
concerter sur les mesures à pren-
dre, afin d'obvier à tous les désor-
dres qui pourraient se glisser
parmi les élèves et de mainte-
nir l'ordre et la discipline.

L'expérience nous apprend bien-
tôt que ces conférences ne
contribuèrent pas seulement
à entretenir l'harmonie entre
les Professeurs; mais que
l'établissement en recueillit les
plus grandes avantages.

En effet, chaque membre y
communiqua ses idées, et mani-
festa ses vues avec franchise;
et c'est à ce conflit d'opinions
tenant toutes au bien-être géni-
ral par les voies diverses, que
nous sommes redevables de bien
des dispositions utiles, et de
plusieurs améliorations.

La multiplicité des objets, dont
nous avons à parler, ne nous

permet pas de vous donner ici
un extrait des Procès-verbaux
de ces réunions. Nous aurons
l'honneur de vous les transmettre
si vous le jugez convenable.

N^o 5. Dispositions particulières de
Discipline.

L'ancien usage de faire des
calleaux aux Professeurs le
jour de leur fête, commençait
à renaître. Nous avons ^{eu} devoir
~~ce~~ faire cesser cet abus; nous
avons fait sentir aux élèves,
que ce n'est pas par des pré-
sents de quelque nature qu'ils
soient, mais par la régularité
de leur conduite et l'assiduité de
leur travail, qu'ils doivent cher-
cher à récompenser les soins et
les peines de leurs maîtres. cet
usage est donc aboli.

Il y a eu des fois que plusieurs
élèves externes à l'issue de leurs
parents réglèrent à fréquenter
quelques cours, nous avons eu

pouvoir suivre provisoirement
comme règle de conduite à cet
égard, les dispositions suivantes,
auxquelles nous vous prions
de donner votre sanction, si
vous les jugez utiles, ou, dans le
cas contraire, de vouloir bien
nous faire connaître vos inten-
tions :

- 1^o Si un élève en arrivant à
l'Athénée désire d'être exempté
de suivre un cours quelconque,
il procuira une lettre de ses
parens pour prouver que telle
est leur intention.
- 2^o Si, cependant, le Professeur
s'apprenait que le jeune
homme eût surpris la bonne
intention du père, il écrira à
ce dernier pour le détromper,
et l'engager à faire suivre à
son fils le cours en question.
- 3^o Si un élève, avec le consentement

« des ses parents, a pris inscription pour
« au cours, et que le Professeur lui
« connaisse assez les dispositions -
« pour pouvoir y faire des progrès,
« l'élève ne pourra pas, sous ces
« prétextes frivoles, le quitter & sans
« le courant de l'année suivante, sous
« peine d'être privé des autres le-
« çons qu'il fréquente. »

L'unique but de ces mesures
a été, comme on le voit, de mettre
une barrière à la négligence et
à la légèreté de la jeunesse, et de
faire suivre assidûment aux
élèves toutes les leçons de la classe.

Cependant, nous n'avons pas cru
devoir user de rigueur sans l'ex-
= citation de cet article. La simple
menace d'exclusion a suffi pour
rappeller à l'ordre les élèves qui
voulaient s'en écarter.

N^o 6. Heures d'étude.

Comme le plus grand nombre
des pères de famille, par défaut

Les moyens, sont forcés de mettre
leurs enfans à demi-pension dans
la ville, et que par là les jeunes
gens ne sont point surveillés
pendant les heures d'étude, les
Professeurs ont cru devoir éten-
dre leurs soins sur cette partie
de leurs élèves, et ont établi à
cet effet pour les cinq classes
inférieures, une école qui a lieu
le matin et le soir, dans le local
de l'Athénée même, où les élèves
peuvent faire, à peu de frais, leur
répétition en commun, sous les
yeux de quelques maîtres d'étude
auxquels ils payent, (à l'exception
des plus pauvres,) la modique
rétribution d'environ 9 florins
par an.

Afin de soigner plus par-
ticulièrement cette étude, les
Professeurs ont désigné un
d'entre eux, pour en exercer
temporairement la surveillance.

général; et au moyen d'un con-
cours qui se renouvelle tous les
ans, ils tâchent et n'admettent à
ces places de maîtres d'étude, que
les sujets qui en sont les plus
dignes sous tous les rapports.
Nous rappelons ici avec gra-
titude, les soins que a pris la
Régence de rendre ce projet
exécutable, en nous procurant
les quinquets nécessaires à
l'éclairage des salles.

Il serait à désirer, qu'il lui
fut également possible de
supporter en partie les frais
de l'éclairage et du chauffage,
qui retombent pour l'ordinaire
sur des élèves plus ou moins in-
digens, par la raison, que les
pères de famille, qui ont des
moyens, préfèrent de prendre
un précepteur à la maison.

N^o 7. Mathématiques.

Vous savez, Messieurs, que
l'instruction mathématique étoit
très peu avancée dans votre
Athénée il n'y a pas deux ans.
Alors, presque tous les élèves
ignoroient les premières règles
du calcul; tous opéroient par
routine, et sans se donner qu'il
y eût à démontrer. Vous aviez
des étudiants, sortant d'un cours
de Mathématiques supérieures
qui ne savaient même pas
écrire un nombre en chiffres.

M^r Brosius ayant trouvé
les mêmes obstacles, et faisant
les mêmes plaintes, s'étoit
attaché à former quelques
bons élèves, et y avoit réussi.
Mais ces jeunes gens ne
sont plus à l'Athénée.

Il n'en est plus de même

aujourd'hui, l'enseignement des sciences exactes se fait avec méthode; les élèves y sont habitués à raisonner les opérations de calcul, et à en appliquer les principes. Aussi, plusieurs ont ils montré cette année des connaissances mathématiques; et si leurs progrès ne sont pas aussi satisfaisants, que l'on pourroit le désirer, cela tient principalement à ce qu'on trouve dans nos campagnes plusieurs personnes enseignantes, qui en écrivant les leçons données à l'école, prétendent abréger le temps des études, et font, en effet, parcourir en peu d'années toutes les classes aux jeunes gens qui ont le malheur de leur être confiés. Les élèves viennent ensuite

avec peu de connaissances et
beaucoup de présomption se
présenter pour suivre nos
cours de Philosophie. Si, après
un examen préalable, on juge
ne pouvoir les admettre dans
ces cours, ils trouvent encore
à la campagne, des écoles où
ils ne reçoivent point ces
matières importantes des le-
çons telles qu'elles devraient
être. Si, au contraire, on peut
recevoir ces jeunes gens dans
nos cours de Philosophie, ils
y arrivent toujours sans
aucune notion de Mathémati-
ques, et même souvent avec
des préventions contre l'étude
des sciences exactes.

Il n'est donc pas étonnant
d'après cela, que le Professeur
de Mathématiques Supérieures

ne puisse pas encore ouvrir
un cours de Physique, et ne
fasse que commencer celui
dont il est spécialement chargé.
Il semble résulter de ce que
nous venons dire, que non seule-
ment il importe beaucoup de ne
permettre l'enseignement qu'aux
personnes qui en sont reconnues
capables; mais que de plus, il est
nécessaire que cet enseignement
soit uniforme et dirigé vers
le même but. Or, cela n'arrive-
ra jamais dans le grand-Duché,
tant que les écoles de campagne,
dont nous venons de parler, seront
telles qu'elles sont à présent.
D'ailleurs ces écoles font naître
des préventions contre l'Althéisie,
et ôtent à cet établissement une
partie de son utilité.

N^o 8. Histoire naturelle.

Le règlement général charge le professeur de première de donner une leçon d'histoire naturelle. Le Professeur actuel croit remplir complètement cette tâche, en donnant tous les ans à ses élèves un cours de Botanique, et en leur inspirant le goût de cette belle science, tant par la théorie qu'il leur enseigne en hiver, que par les herborisations - qu'il fait avec eux pendant l'été. Il se félicite de ce que ses efforts n'ont pas été inutiles; puisqu'il a déjà formé, dans cette partie plusieurs bons sujets qui ont gagné par là une année, en se présentant à l'Université de Liège, munis de l'enseignement qu'ils ont reçu pour cette partie à l'athénée de Luxembourg.

N^o 9. Histoire.

Dans la division de l'histoire, pendant les années précédentes on avait assigné à la 6^e classe l'histoire ancienne des Babylo niens, Assyriens, Perses, &c. Nous avons cru qu'il falloit avant tout, apprendre à nos élèves l'histoire de leur pays; c'est pourquoi, à commencer de cette année, le régent de 6^e enseignera l'histoire de Luxembourq. Le reste de cet intéressant objet est tellement distribué, (comme on peut le voir dans le programme,) qu'il y a chaque année un cours complet d'histoire, que peuvent fréquenter les jeunes gens de la ville, qui n'étudient pas les langues anciennes. Le cours est terminé en Rhétorique, où l'on donne en outre un traité particulier

de l'histoire belge, avec
une récapitulation succincte
de l'histoire générale qu'on
approfondit en philosophie.
N. 10. Langue française.

Il nous paraît hors de doute, —
Messieurs, que c'est la volonté
de M. M. les membres du bureau
de l'administration et de l'histoire,
et l'intention de la plupart des
parents de nos élèves, que l'ensei-
gnement de tous les objets se
fasse en français; et nous
exerçons pouvoir être avec justice,
que nous n'avons rien laissé à
césurer ce à qui dépendait de
nous pour tâcher d'atteindre ce but.
Néanmoins, nous ne saurions
dissimuler, Messieurs, que le
peu d'usage de cette langue complé-
tement ignorée par un grand
nombre d'élèves, n'apporte de

très-grands obstacles à leur avan-
cement, et ne cause beaucoup d'em-
barras aux Professeurs.

Si les Elèves qui arrivent des
cités de campagne, sans la moindre
connoissance d'une langue qui
doit être le véhicule de l'enseigne-
ment, au lieu d'entrer en 5^{me}, 4^{me},
3^{me}, et 2^{me}, comme cela arrive
ordinairement, commencent leurs
études à l'Ethiopia même, la
classe préparatoire, et les leçons
suivies dans les classes inférieures,
pourroient remédier en partie
à cet inconvénient. Cependant,
Messieurs, le règlement n'accorde
qu'une heure par jour à l'ensei-
gnement des langues modernes:
ce sorte qu'en ne pourrait appeler
quer les élèves à la langue fran-
çaise, qui tout au plus pourroit
être d'une demi-heure.

D'après ces considérations, nous
finies, dans le rapport de l'année
dernière, la proposition de pouvoir
consacrer en 6^h et 5^h, tous les
jours, une heure à cette partie de
l'enseignement, et le Bureau -
de l'Administration ne nous ayant
pas fait de réponse directe à cet
égard, nous ne doutons pas qu'en
approuvant le programme de
l'année scolaire 1819-1820, il n'ait
accepté notre proposition.

Aussi, Messieurs, nous avons
la satisfaction de nous annoncer
que les heureux effets de cette
disposition se font déjà sentir
parmi les élèves. Car, tandis
que l'année dernière sur 35 élè-
ves de la 4th classe, 17 seulement
étaient en état de suivre le cours
des Mathématiques élémentaires
que l'on enseigne exclusivement
en français, il n'y en a cette

arrivé que M. Duran et moi-même
dans qui ne puisse suivre le cours,
et ce sont ceux qui ne font qu'adver-
sur de la campagne.

Il résulte de cette disposition un
autre avantage: C'est que cette
leçon peut servir en même temps
ce cours public, et être fréquentée
par des jeunes gens qui ne se con-
tiennent à aucune autre partie scien-
tifique, et qui désirent cependant
apprendre la langue française
par principes.

Nous croyons qu'il est nécessaire
de procurer cet avantage aux jeunes
gens de la ville, tant qu'il n'y
a pas d'école moyenne qui puisse
suppléer à ce besoin; et en effet
les 5^{es} et 6^{es} classes comptent déjà
plusieurs élèves de cette espèce.

N^o 11. Langue grecque.

La coincidence des heures de leçons
a forcé le Professeur de cette

langue, de ces leçons de
littérature et d'antiquités grec-
ques, qu'il a données les années
précédentes aux élèves de Philoso-
phie, sans y être obligé.

N^o 12. Langue allemande.

M^r le Rector de cette langue
a cru devoir joindre à un rap-
port une note dans laquelle
il expose la nécessité de faire
apprendre aux jeunes Suédois
bourgeois leur langue maternelle,
que la majeure partie d'entre
eux ne parlent que dans un
très-mauvais dialecte.

Cet exposé a pour but de persuader
M. M. les membres du bureau
d'administration de faire ensoi-
te que les élèves allemands soient
obligés de suivre assidûment ce
cours, depuis la 6^me jusqu'en
première inclusivement.

N^o 13. Ecole de Calligraphie.

Il existe à l'Athénée une école d'écriture, qui doit sa naissance à l'instituteur de la langue allemande, qui par des efforts continuels et désintéressés est parvenu à obtenir les résultats les plus satisfaisants, dont le public a été à même de juger, à l'époque de la distribution des prix. Mais pour continuer cet utile exercice, il est indispensable de procurer à ce Professeur une salle beaucoup plus spacieuse.

N^o 14. Ecole de chant et de Musique.

Il y a plus de deux ans, que le même instituteur a créé parmi les élèves une école de chant et de Musique, dont le but principal est de donner plus de solennité à l'atmosphère des élèves, et ensuite aux différents exercices.

tels que la réédification des places, et
la distribution des prix.

Après avoir surmonté les obstacles
qui se présentaient, au moyen de
zèle infatigable et de résistante, on
monte de beaucoup d'élèves qui
— firent des sacrifices pécuni-
aires, il parvint enfin à obtenir
des succès qu'on espère voir
augmenter chaque année.

Si l'on objectait, que cette école
n'entre point dans le plan gé-
néral des études, nous répondrions
qu'abord, que ces exercices n'ont
lieu que les jours de congé, ou
dans des moments de récréation,
et que ils ne peuvent nuire au-
cunement à leurs études princi-
pales. Nous dirons plus: les
élèves, en s'occupant de cet art
agréable, évitent l'oisiveté et
les maux qui en résultent.

N° 15.

M. le Régent de la langue.

hollandaise s'est chargé de pré-
senter un rapport particulier,
sur ce qui est relatif à l'en-
seignement de cette langue
à l'Université.

N^o 16 Religion.

L'instruction religieuse, cette
partie si essentielle de l'édu-
cation, est confiée aux soins
des 5 Professeurs ecclésiastiques
qui, pénétrés de la haute im-
portance de ce grand objet,
le traitent avec un entier
dévouement, et tout le zèle
dont ils sont capables.

Fait à un amman accordé par
M. M. les Professeurs et
Régents de l'Université
de Luxembourg, réunis en séance
sous la présidence du Professeur
à la s^é, le 15. Novembre 1820.

Etient signés. J. G. Mazuir,
Voil., Trausch, Deschère,
Bourgraff, Stücken, Stammer,
Van den Broeck, Clomes, Wolff
Joachim de Muller.

La présente copie certifiée con-
forme à la minute -

J. G. Mazuir